

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail handicap dans le cadre de la réunion des secrétaires scientifiques des sections et CID (SSC) du comité national de la recherche scientifique (CoNRS) de l'automne 2019

La réunion s'est tenue le 24/01/2020 en présence de : Hinrich Lutjens (section 4), Simon Tricard (section 14), Dominique Weil (section 21), Laurent Loty (CR au Centre d'Étude de la Langue et des Littératures Françaises à Sorbonne Université) et Anne-Véronique Morizur (Mission Insertion Handicap – MIH – de la DRH du CNRS).

Membres du groupe de travail excusés : Raphael Granier (contacts CPCN, section 1), Vincent Jacques (section 3), Karine Loubière (section 10), Carine Van Heijenoort (section 16), Axel Lofberg (CID 50), Gineth Saracco (CSI INSU), David Touboul (CID 53), Emmanuelle Marie-Begue (CID 54), Céline Souchay (DR au Laboratoire de Psychologie et Neurocognition à Grenoble).

1. PROMOTION DE LA CASE BOE DES CRAC/RIBAC

Diffusion

Lors de la dernière campagne CRAC/RIBAC, seulement un chercheur bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) sur dix estimés a coché la case valant déclaration. En effet, seul 0.4% des chercheurs se sont déclarés, alors que le taux de personnel BOE était alors de 4.5% au CNRS. A l'ouverture de la campagne 2019, un message a été diffusé à l'ensemble des secrétaires des sections, afin de faire la promotion de cette déclaration par leurs moyens de communication habituels auprès des chercheurs. De plus, un mail a été envoyé aux DRH et AS des délégations. L'objectif était d'augmenter les taux de réponses.

Texte du message

Objet : Case « Bénéficiaire de l'obligation d'emploi » dans le CRAC/RIBAC

La campagne CRAC vient d'ouvrir et la campagne RIBAC est en cours. Il est désormais possible de cocher une case « Etes-vous bénéficiaire de l'obligation d'emploi ? » dans la rubrique Identité. Le fait de cocher cette case ne vaut pas déclaration de votre statut de travailleur en situation de handicap auprès de l'administration mais servira à des fins statistiques anonymisées pour le travail de groupes de réflexion sur la question du handicap au CNRS.

Comptes-rendus du groupe de travail Handicap de la SSC du CoNRS :

<https://www.c3n-cn.fr/sujets-thematiques#Handicap>

Le site Handicap du CNRS :

<https://handicap.cnrs.fr/>

Une situation de handicap peut survenir à n'importe quel âge, de façon progressive ou brutale, et concerne une part importante de la population. Au CNRS, on estime que plus de 10 % des agents sont concernés. Les handicaps sont extrêmement variés : moteurs, visuels, auditifs, mentaux, psychiques, ou maladies invalidantes (diabète, hépatites, maladies immunitaires, épilepsie, etc.). Dans le cadre de sa politique handicap, l'établissement a affiché une volonté forte de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnels (chercheurs et ITA) en situation de handicap et propose des aides adaptées à

chacun, soit en aménageant les postes de travail, soit en reclassant les agents en dernier recours. En 2017, le taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap s'élève à 4,75 % (pourcentage obtenu sur la base de déclarations) et se rapproche de la limite légale minimale établie à 6 %. Pour faciliter les politiques de recrutement et d'accompagnement tout au long de la carrière, des réseaux de correspondants handicap se mettent en place, notamment au sein des sections du Comité national, et au sein de laboratoires soutenus par certaines délégations régionales. Les pistes de réflexions actuelles se concentrent notamment sur deux objectifs : d'une part, assurer une progression de carrière équitable pour les personnels concernés ; d'autre part, améliorer leur intégration au sein des unités, en impliquant leur entourage professionnel, afin d'éviter toute pénalisation, de banaliser le handicap et de créer un environnement de travail serein accompagnant chacun dans sa différence.

2. ECHANGE AVEC LA MIH

Accueil de la MIH

En plus d'Anne-Véronique Morizur, qui fait partie du groupe de travail, Corinne Quilgars, responsable du service du développement social de la DRH, était présente pour échanger avec le groupe de travail.

Positionnement du groupe de travail

Afin de clarifier le rôle de chacun, le groupe de travail est un groupe de réflexion, en lien avec la réalité du quotidien des chercheurs. Il fait remonter les expériences, les problèmes et est source de propositions. La MIH et les RH mettent les procédures en place dans le cadre de la politique handicap du CNRS. L'idée est de maximiser les échanges afin de gagner en réalisme et efficacité et de profiter de la complémentarité de chacun.

Rôle des correspondants handicap des sections

L'existence des correspondants handicap des sections étant pérennisé, une formation sera mise en place à leur intention à chaque début de mandature, en plus des formations déjà existantes pour les recrutements et titularisations de chercheurs en situation de handicap. Il est donc souhaitable de poursuivre la réflexion sur les différents niveaux auxquels ils peuvent intervenir (recrutements des chercheurs en situation de handicap, suivi de carrière, mais aussi source d'information pour leur communauté), afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle au sein des sections du comité national.

Un biseau doit être prévu entre sections pour les titularisations des chercheurs recrutés par la voie contractuelle qui interviendront à l'automne 2021, soit au tout début de la nouvelle mandature. Il est rappelé qu'une titularisation n'a rien d'un concours. Elle peut être assimilée à une évaluation périodique d'un chercheur. Un entretien à mi-parcours de l'année de CDD sera systématiquement mise en place entre le chercheur, le directeur de recherche et le directeur d'unité, afin de ne pas attendre un an s'il y a des problèmes et si des aménagements doivent être mis en place.

Témoignages sur les déroulés de carrière

Le groupe de travail a reçu des premiers retours suite à son appel à témoignages, notamment sur l'impact du handicap sur le temps de travail, et sur les besoins financiers supplémentaires générés par le handicap. Par ailleurs, la compensation du retard de carrière a aussi été abordée. Pour le moment, 1 CR, 1 DR et 2 post-doctorants ont répondu. Il est encore temps de témoigner, si d'autres agents le désirent. Laurent Loty continue de les recueillir et ne manquera pas de proposer à chaque personne de rendre son témoignage anonyme (le contacter à l'adresse laurent.loty@univ-paris-diderot.fr).

Plan d'action 2020-2023

Le quatrième plan d'actions du CNRS, qui couvre la période 2020-2023, a été validé. Il inclut des nouveaux axes par rapport au plan d'action précédent, par exemple un suivi des parcours et des carrières (une enquête sera réalisée, ainsi qu'un focus groupe réunissant chercheurs et IT). Il sera mis en ligne sur le site handicap du CNRS, <https://handicap.cnrs.fr/>. Le plan d'action résume les grandes directions de la politique handicap de l'établissement. Il est rappelé qu'il est important de continuer à se déclarer BOE auprès du CNRS tout au long de sa carrière, d'autant plus lorsqu'on a bénéficié d'aménagements ou d'un recrutement spécifiques, même si l'on n'a pas de besoins immédiats. Cette déclaration permet de maintenir la bonne marche de la politique handicap et d'être comptabilisé pour atteindre le taux légal de 6 % d'employés BOE.

Conciliation des temps de vie

Corinne Quilgars notifie que le Service du développement social de la RDH a rédigé une plaquette sur la conciliation des temps de vie qui est disponible sur le blog RH du CNRS :

<https://blog-rh.cnrs.fr/faciliter-conciliation-de-vie-professionnelle-de-vie-personnelle/>

Cette plaquette est amenée à évoluer. Toute suggestion d'ajout ou proposition sont bienvenus.

Dons de jours de congés

Les agents du CNRS ont la possibilité de donner des jours de congés pour venir en aide aux agents parents d'un enfant gravement malade. Ce dispositif a été récemment étendu au bénéfice des proches aidants des personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap. Pour le moment, toutes les demandes ont pu être honorées. Il est donc important que les personnes dans le besoin n'hésitent pas à faire des demandes.

3. ECHANGE AVEC LES INSTITUTS

Les dix instituts du CNRS ont été invités à échanger avec le groupe de travail. Catherine Matias, directrice adjointe scientifique (DAS) à l'INSMI (sciences mathématiques et de leurs interactions), Mireille Moulin, directrice adjointe administrative (DAA) à l'INS2I (sciences de l'information et de leurs interactions), Claire Ferras-Fleury, DAA à l'INSB (sciences biologiques), Sébastien Cabaret, responsable du pôle RH et structures à l'INSB, et Sandra Guillemaud, DAA à l'INEE (écologie et environnement), ont répondu présents. L'INP (physique) et l'INSHS (sciences humaines et sociales) se sont excusés. L'échange a débuté par une présentation rapide des questions liées au handicap et des problématiques du groupe de travail, puis s'est poursuivi par une discussion sur les pratiques et procédures.

Un aspect qui est ressorti en plus des éléments de réflexion présents dans ce compte-rendu et les précédents est le parallèle possible entre la démarche effectuée par le groupe de travail handicap de la réunion SSC du CoNRS pour les chercheurs, et les autres instances qui s'occupe des collègues ITA. La question est donc de définir qui pourraient être les interlocuteurs privilégiés pour ce genre d'interaction.

4. AUTRES POINTS

Les points ci-dessous n'ont pas été abordés pendant la réunion par manque de temps, mais ils restent à discuter à une prochaine occasion.

Promotion / PEDR

- Case BOE pour concours DR, PEDR : à mettre en place car les jurys n'ont accès qu'aux dossiers. Le service du développement professionnel des chercheurs a été recontacté à ce sujet.
- Réflexion à plus long terme : comment rééquilibrer le passage de CR à DR2 pour les chercheurs BOE ?

Retour réseaux

- Espace Slack
- Benchmarking : prise en charge dans d'autres institutions, dans les Universités à l'étranger ?

Autres éléments :

- Préparer une lettre de diffusion à tous les chercheurs (par l'intermédiaire des sections – notamment pour communiquer sur les correspondants et la case BOE dans le CRAC + plaquette « pourquoi se déclarer ? »)
- Accès aux déclarations BOE dans Sirhus (anonymisées) pour avoir des statistiques représentatives
- Trame du rapport d'activité : 7^{ème} partie Informations complémentaires
- Handicap d'un proche, d'un enfant à charge
- 'Role models', chercheurs, ITA, postdocs, étudiants handicapés qui aient un 'visage' public et partagent leur expérience.